



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE



A31

Réparation du Viaduc de Belleville

À hauteur de Marbache et Millery

Du 16 août au 17 décembre 2021

Direction interdépartementale des routes de l'Est
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Tél. : 33 (0) 3 83 50 96 00 – fax : 33 (0) 3 83 32 39 22
BP 82120 – 10 et 16 promenade des Canaux
54021 Nancy cedex
www.dir-est.fr



SOMMAIRE



I – Des travaux indispensables

II – Description des travaux

III – Ce qu'il faut retenir

IV - Annexe – Présentation de la DIR Est



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le 23/07/2021

A31 – Réparation du viaduc de Belleville à hauteur de Marbache et Millery (54) par la DIR Est

Du lundi 16 août 2021 au vendredi 17 décembre 2021, la direction interdépartementale des Routes de l'Est (DIR Est), pour le compte de l'État, va procéder à des travaux de réfection des dispositifs de retenue en terre-plein central sur le viaduc de Belleville à hauteur de Marbache et Millery (54) sur l'A31.

Ces travaux entraîneront des neutralisations de la voie de gauche, une à deux fois par semaine environ, dans l'un des deux sens de circulation de nuits du lundi au vendredi (20h00 à 6h00).

Une limitation de vitesse à 70 km/h sera mise en place pendant toute la durée des travaux sur l'A31 au niveau de l'ouvrage.

**Consciente des désagréments liés à ce chantier,
la DIR Est remercie les automobilistes de leur compréhension.
Elle leur recommande la plus grande prudence
et la modération de leur vitesse sur les déviations.**

Contact presse:

Bureau Management et Communication
communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr

Tél: 06 19 18 05 57 / 06 42 52 55 60

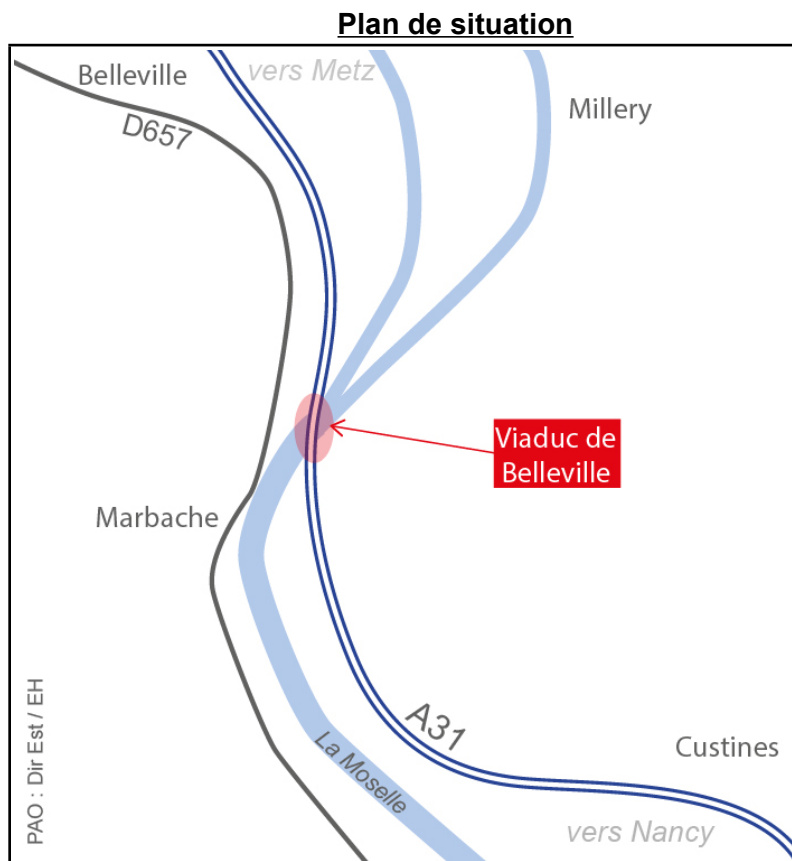
Siège de la Direction interdépartementale des routes de l'Est
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Tél. : 33 (0) 3 83 50 96 00 – fax : 33 (0) 3 83 32 39 22
BP 82120 – 10 et 16 promenade des Canaux
54021 Nancy cedex
www.dir-est.fr



I – Des travaux indispensables

L'ouvrage 360 – dit « viaduc de Belleville » – assure le franchissement par l'autoroute A31 à Marbache :

- de la Moselle
- des voies SNCF électrifiées (ligne Metz/Nancy – 3 voies)
- de la route départementale D 40b,
- de la voie cyclable (côté Millery) Nancy -Metz.



L'ouvrage a été construit de 1968 à 1970 par l'entreprise CFEM (devenue Eiffel CM en 1989). Il a été mis en service en même temps que l'autoroute A31 en 1972.



Figure 1: photographie de la construction de l'ouvrage

L'ouvrage est un tablier mixte à caisson métallique, avec hourdis en béton armé. Il comporte deux tabliers, un par sens de circulation. Sa longueur totale est de 381,60 m.

Les inspections régulières de l'ouvrage montrent la nécessité d'entreprendre des travaux importants de réhabilitation de l'ouvrage :

- la réparation des appareils d'appui et remise en état du point fixe pour les deux tabliers
- la démolition et reconstruction des corniches en Terre Plein Central (TPC) et en rives
- la mise aux normes des dispositifs de retenue en TPC et en rives
- le remplacement des caillebotis du TPC ;
- la réfection de l'étanchéité et de la couche de roulement le long des corniches
- la réfection complète des dispositifs d'évacuation des eaux
- la réfection complète des enrobés



Figure 2: Dispositif de retenue abîmé en TPC suite à un choc



Figure 3: Fixation de dispositif de retenue dégradée

Afin de limiter les impacts sur la circulation, ces travaux, nécessitant pour leur réalisation des mesures d'exploitation contraignantes, seront réalisés sur plusieurs années.

II – Description des travaux en 2021

Les travaux en 2021 concernent la zone de terre plein central dans les 2 sens de circulation.

Le déroulé prévu des travaux est le suivant :

Les caillebotis et les dispositifs de retenue seront démontés puis évacués.

Les corniches des deux ouvrages seront démolies, puis évacuées. Les nouvelles corniches seront fabriquées en usine, puis approvisionné sur le chantier sur l'ouvrage afin d'y être fixées. Une nouvelle longrine en béton armé sera coulée sur place afin d'y implanter des nouveaux dispositifs de retenue.

Le système d'évacuation des eaux sera rénové ainsi que l'étanchéité de l'ouvrage au bord de la longrine.

De nouveaux caillebotis seront posés entre les deux ouvrages.

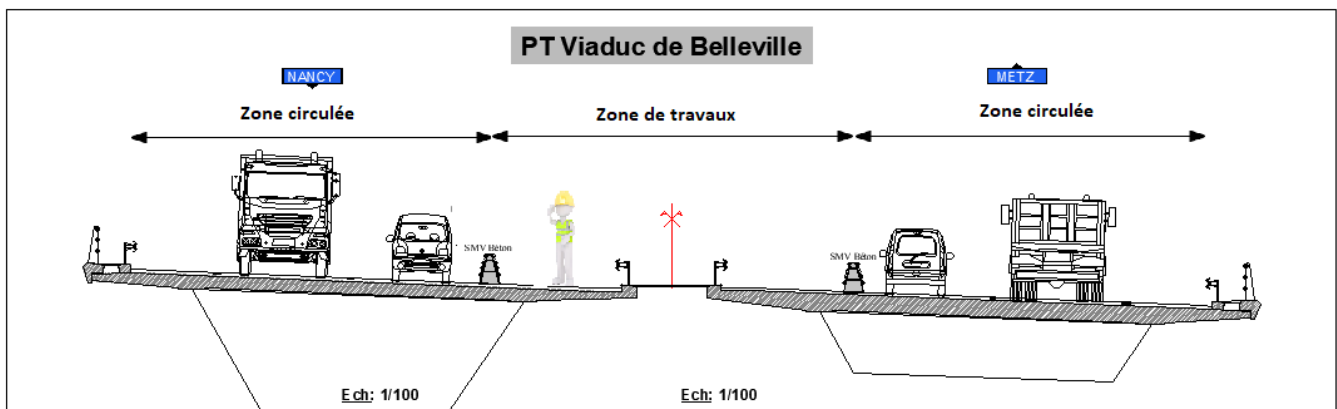
Mesures d'exploitation

Pour pouvoir réaliser les travaux de réparation de l'ouvrage, des mesures d'exploitation sont à mettre en place. Deux phases d'exploitation sont envisagées :

Phase 1 : Travaux à partir de la voie de gauche

Principe d'exploitation : La voie de gauche sera neutralisée dans le sens Nancy → Metz ou dans le sens Metz → Nancy en amont et à hauteur de l'ouvrage deux à trois nuits par semaine pendant 4 mois. Elle permettra notamment aux camions d'évacuer les matériaux de démolition, comme les dispositifs de retenue, et de livrer les matériaux pour le chantier.

Phase 2 : Travaux en TPC sur ouvrage pendant 4 mois



Réalisation des travaux de réparation du viaduc prévus en Terre Plein Central (TPC) dans les deux sens.

Principe d'exploitation : Neutralisation des bandes dérasées de gauche à l'aide de Séparateurs Modulaires de Voies (SMV) sur 550 m environ avec 2 atténuateurs de chocs et l'ensemble de la signalisation temporaire. Les SMV sont posés dans les deux sens de circulation, en limite de voie rapide et de la Bande Dérasée de Gauche (BDG).

La circulation sera maintenue en 2 x 2 voies dans les deux sens, mais limitée à 70 km/h sur l'A31 au niveau de l'ouvrage. Les perturbations attendues devraient être limitées.

Aucune déviation ne sera mise en place durant le temps des travaux sur l'A31.

La Voie cyclable le long de la Moselle reliant Nancy à Metz passe au pied de la culée sud de l'ouvrage (côté Nancy). Les travaux engendreront des perturbations de la circulation sur la voie cyclable. La circulation y restera maintenue.

Un alternat sera mis en place sur la RD40b dans la commune de Marbache pendant quelques jours afin de poser un platelage sous l'ouvrage.

III – Ce qu’il faut retenir

Les travaux programmés par la DIR EST pour réparer le viaduc de Belleville entraîneront les perturbations suivantes :

I/ Limitation de vitesse à 70 km/h sur la totalité du chantier avec possibilité de contrôles radar à compter du 17 août jusqu’au 17 décembre 2021.

II/ Impact sur deux à trois nuits par semaine (20h – 6h) par neutralisation de voie de gauche dans un des deux sens de circulation.

Pour ceux qui ne pourront pas éviter ce secteur et pour réaliser au mieux leurs déplacements, la DIR Est diffusera :

une information générale *via* :

- * les médias
- * le site internet de la DIR Est
- * les panneaux d’information de part et d’autre des chantiers

une information en temps réel :

- * sur les panneaux à messages variables
- * par la radio sur le niveau de perturbation ou des accidents

**La DIR Est remercie les automobilistes de leur compréhension,
pour la gêne occasionnée et leur recommande la plus grande prudence,
afin d’assurer leur propre sécurité et celle des agents travaillant sur le chantier.**

Contact presse: Bureau Management et Communication
communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr
06 19 18 05 57 - 06 42 52 55 60

Siège de la Direction interdépartementale des routes de l’Est
Horaires d’ouverture: 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Tél.: 33 (0) 3 83 50 96 00 – fax: 33 (0) 3 83 32 39 22
BP 82120 – 10 et 16 promenade des Canaux
54021 Nancy cedex

IV – Annexe – Présentation de la DIR Est

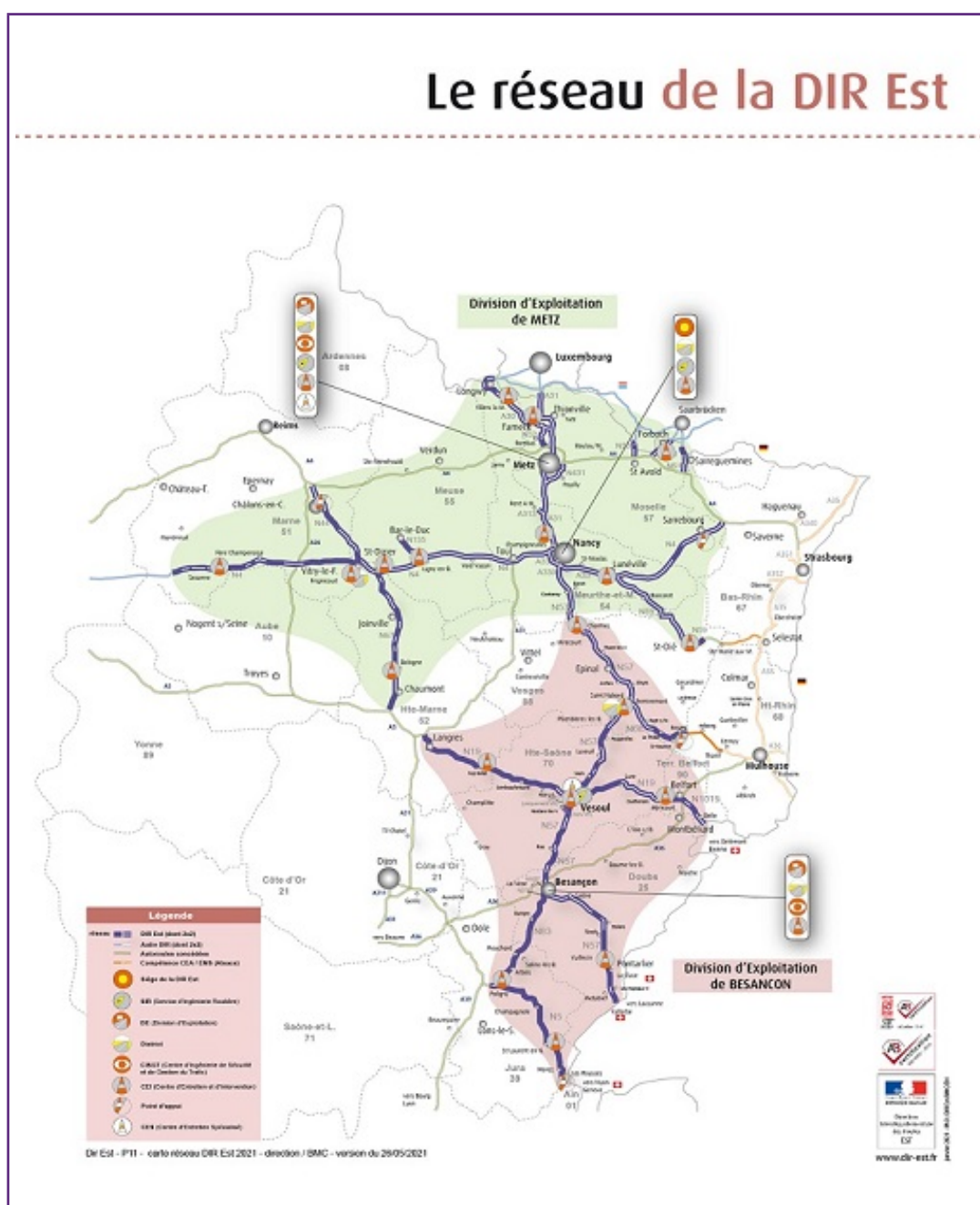
La DIR Est - Direction Interdépartementale des Routes Est créée par arrêté interministériel du 26 mai 2006 est un service déconcentré du Ministère de la Transition Écologique.

La DIR Est relève de l'autorité du préfet du Bas-Rhin, préfet de la région Grand Est, préfet coordinateur des itinéraires routiers. Elle est opérationnelle depuis le 23 octobre 2006.

Son réseau routier s'étend sur 2 régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, en partie), sur 10 départements et compte 1 340 km de routes nationales et autoroutes non concédées (hors bretelles).

Son organisation s'articule autour :

- des services du siège situés à Nancy,
- de 2 divisions d'exploitation : Besançon et Metz,
- de 2 services d'ingénierie routière (SIR) : SIR Lorrain, SIR Vesoul,
- d'un service spécialisé en ouvrages d'art.



www.dir-est.fr